

seigneur de la protection future », estime M^{me} Kass-Danno. C'est en vertu de ce mandat de droit commun que M^r Wilhelm, en mai 2011, a réalisé « l'investissement contesté de la somme de 143,7 millions d'euros au sein de la LG Industrie », société de Stéphane Courbit. Or, cet investissement, rappelle la juge, a été finalisé le 17 décembre 2010, le jour même où un certificat médical – qui a

traduit que M^r Wilhelm « est incapable d'exercer par ce dernier d'un pouvoir de représentation à l'égard de M^{me} Liliane Bettencourt dans le cadre de l'investissement par elle de la somme de 143,7 millions d'euros au sein de cette société caractérisée une situation de conflit d'intérêts ». « En effet, insiste-t-elle, le mandataire de protection, future ne peut efficacement défendre à la

faute en juin de ce conflit d'intérêts flagrant, le barreau de Paris avait blanchi, le 15 juillet, M^r Wilhelm. « Aucun fait contraire à l'honneur, à la probité ou aux principes essentiels régissant la profession d'avocat n'a été relevé à son encontre par le rapport dressé par les enquêteurs désignés par le bâtonnier », avait indiqué l'ordre des avocats de Paris. ■

Le géant suisse de l'alimentaire détient toujours 29,7% des parts de la famille Bettencourt et Nestlé sont en effet liés par un pacte d'actionnaires qui donne jusqu'en 2014 ou, au plus tard, six mois après la mort de Liliane Bettencourt, un droit de préemption à chacune des parties si l'une d'elles souhaiterait vendre sa participation.

Le géant suisse de l'alimentaire détient toujours 29,7% des parts de la famille Bettencourt et Nestlé sont en effet liés par un pacte d'actionnaires qui donne jusqu'en 2014 ou, au plus tard, six mois après la mort de Liliane Bettencourt, un droit de préemption à chacune des parties si l'une d'elles souhaiterait vendre sa participation.

se Bettencourt Meyers et ses deux fils « calquent leur conduite sur celle de Liliane Bettencourt ». Les marchés ont en tout cas salué les promesses de la nouvelle génération qui prend le pouvoir : le cours de L'Oréal a progressé, lundi 17 octobre, de 1,20% à 79,44 euros, tandis que le CAC 40 chutait de 1,61%. ■

NICOLE VUISER

Le plaidoyer des représentants des cultes pour « une laïcité de bonne intelligence »

La rencontre s'est déroulée au Sénat, mais il n'a pas été question de politique. Pas de manière directe, en tout cas. Du son poché qu'ils affectionnent en public, les responsables religieux ont toutefois remis quelques points sur les « 1 ».

Le premier colloque de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF), organisé lundi 17 octobre, se voulait une réponse dépassionnée aux débats du printemps sur la laïcité et la place de l'islam voulus par le gouverne-

ment. Dès mars, lors de leur première prise de parole collective, les responsables chrétiens, musulmans, juifs et bouddhistes avaient plaidé pour une « laïcité de bonne intelligence », mettant les responsables politiques en garde contre « les risques de stigmatisation ». Lundi, dans le cadre d'un colloque intitulé « Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la loi de 1905 », ils ont martelé leurs convictions. Non, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas censée « séparer les Eglises de

la société ». Non, « l'espace public ne relève pas de l'Etat » et les religions doivent avoir « le loisir de s'exprimer ». Oui, « les religions sont une contribution à la vitalité sociale, un garde-fou utile contre la sécurisation extrême ». « Il n'y a pas de un côté les croyants et d'un autre les citoyens ou les républicains », a rappelé Mgr Hippolyte Simon, pour les catholiques.

Les représentants des « nouvelles » religions présentes en France, bouddhisme et islam, ont dit tout le bien qu'ils pensaient de la « laïcité à la française », à condition qu'elle demeure « libérale et bienveillante » ainsi qu'elle le fut, selon eux, ces dernières décennies : il faut qu'elle intègre « la diversité », a ajouté Carol Saba, pour les chrétiens orthodoxes.

des examens durant le shabbat ou lors des fêtes religieuses. Ce front commun des religions a certes été réactif par les polémiques suscitées par certaines pratiques musulmanes. Mais toutes les confessions constatent une crispation de la société sur l'expression religieuse et l'instrumentalisation de la laïcité. « La laïcité de combat connaît des rechutes », a jugé Anouar Khibeci, représentant du Conseil français du culte musulman (CFCM). « On est dans une période de tensions, pris en

tenaille entre un laïcisme de combat et des intégrismes de réaction », a indiqué le pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France. Inquiets des effets collatéraux des débats suscités par l'islam sur leurs propres marges de manœuvre, les catholiques ont même, ces derniers mois, fait passer des messages aux responsables politiques. Le retour, ou non, de ces questions dans la campagne présidentielle montrera s'ils ont été entendus. ■

STÉPHANIE LE BARS